



Une jeune chercheuse récompensée pour l'étude de la pêche en Tasmanie

Les quotas individuels échappent aux pêcheurs de langouste pour arriver aux mains d'investisseurs extérieurs. Katell Hamon a proposé des garde-fous. (Photo : DR) Katell Hamon fait partie des six lauréats du prix Bretagne jeune chercheur 2015, décerné le 6 novembre. Sa thèse : l'analyse bio-économique de la réponse d'une pêcherie à un changement de régulation de l'accès, avec le cas des quotas individuels transférables (QIT) dans la pêcherie de langouste en Tasmanie. Les QIT ont-ils conduit à la concentration et privatisation des ressources dénoncées en France, motivant leur refus ? Visiblement oui. Katell Hamon a constaté que les propriétaires des QIT n'étaient pas toujours les pêcheurs eux-mêmes, mais des investisseurs extérieurs. Elle a développé un nouveau modèle bio-économique et affirme que « l'une des solutions pour rétablir une équité serait d'instaurer des restrictions : le rachat de quotas pourrait être réservé aux pêcheurs mais limité en nombre, avec obligation de revendre son QIT après cinq ans d'inexploitation. » Pour profiter des avantages des QIT, comme l'étalement des captures au lieu de se presser à être premier. Katell Hamon a aussi évalué les conséquences du réchauffement climatique sur la pêcherie. « Certaines zones sont de plus en plus désertées alors que la croissance s'accélère dans d'autres zones, y augmentant la biomasse de langouste. Mais contrairement à ce que l'on aurait pu penser, cela ne déstabilise pas les pêcheurs. » Ils s'adaptent, tout simplement. Cette thèse a été réalisée entre 2007 et 2011, dont deux ans en Australie, sous la direction d'Olivier Thébaud, au sein d'Amure, unité de recherche liée à l'université de Bretagne occidentale (UBO) et à l'Ifremer. Katell Hamon est aujourd'hui chercheuse en économie agronomique aux Pays-Bas.